



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19258
9 novembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

**LETTRE DATEE DU 9 NOVEMBRE 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 9 novembre 1987, que M. Tarek Aziz, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, vous adresse au sujet du nouveau crime perpétré par le régime iranien agresseur, qui a de nouveau tiré un missile sur les quartiers résidentiels de Bagdad.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Ismat KITTANI

Annexe

Lettre datée du 9 novembre 1987, adressée au Secrétaire
général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des
affaires étrangères de l'Iraq

Me référant aux nombreuses lettres que nous vous avons adressées - la dernière en date du 30 octobre 1987 (S/19244) -, j'ai l'honneur de vous informer que les forces du régime iranien criminel ont tiré, hier, à 18 h 10 (heure locale), un missile sol-sol sur les quartiers résidentiels populeux de Bagdad. Le bilan de ce crime odieux est le suivant : 6 enfants et 4 femmes tués et 106 civils blessés, dont 41 femmes et 48 enfants, 10 maisons détruites et 20 endommagées, 8 véhicules privés détruits ou endommagés et plusieurs magasins endommagés. Ce matin, le corps diplomatique accrédité à Bagdad ainsi que les représentants des organisations internationales et régionales se sont rendus sur les lieux du crime.

Ce crime odieux, qui vient rappeler la nature belliqueuse et criminelle du régime iranien, est perpétré au moment même où sont prises des initiatives internationales et arabes visant à instaurer la paix. L'insistance du régime iranien, belliqueux et expansionniste qu'il est, à perpétrer de tels crimes reflète sa décadence morale et la haine tenace qu'il éprouve contre l'Iraq et ses aspirations à l'instauration de la paix, du progrès et de la stabilité.

La persistance du régime iranien à perpétrer des crimes contre des civils iraqiens, fait qui confirme la faillite totale du plan iranien d'agression expansionniste, appelle de votre part et de la part de la communauté internationale une dénonciation énergique ainsi que l'adoption d'une attitude ferme tendant à prendre toutes les mesures efficaces avant que la situation n'échappe à tout contrôle.

Les lâches crimes perpétrés par le régime iranien ne sauraient intimider l'Iraq et auront pour seul résultat de conforter le peuple iraqien dans sa volonté de défendre la souveraineté et la sécurité de la patrie; et la clique au pouvoir en Iran payera chèrement pour ces crimes au moment voulu.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Vice-Premier Ministre et Ministre
des affaires étrangères de la
République d'Iraq,

(Signé) Tarek AZIZ
